

LE PELLERIN
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 19 MAI 2025



COMPTE FINANCIER
UNIQUE

Publication le 04 juin 2025

Département : Loire-Atlantique
Arrondissement de Nantes
Mairie du Pellerin
44640

République Française

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le
ID : 044-214401200-20250519-DEL2025_29-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

nombre de membres en exercice : 29
date de la convocation : 13 mai 2025
date d'affichage : 13 mai 2025

SEANCE DU 19 MAI 2025

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-cinq, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Étaient présents (25) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAIS, MME BRIZARD, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, M. BERTHOU, MME LALLEMAND, MME SÉROT, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, MME FOURAGE, M. LE CAM, MME MERLET, MME KERFOURN, M. DABIN, M. LABARRE, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LÉCUREUIL, MME PÉRESSE, MME DELERUE, M. MICHENOT.

Absents, excusés et représentés (4) :

M. LE COZ a donné pouvoir à MME DOUSSET,
M. GOUPIL a donné pouvoir à MME FOURAGE,
M. AMPROU a donné pouvoir à M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,
MME PAQUET a donné pouvoir à M. MICHENOT.

Absents (0) :

Secrétaire de séance : MME MÉRIADEC.

2025-29/ Approbation du compte financier unique 2024.

2025-29/ Approbation du compte financier unique 2024.

M. Monnier :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2222- 3 et L1612-12 ;

Vu la délibération 2021-72 du 8 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ;

Vu le rapport de Présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Compte Financier Unique 2024 du budget principal est soumis à l'approbation de l'Assemblée délibérante.

Les résultats de l'exercice 2024 sont les suivants :

➤ **Investissement :**

Dépenses :
Prévues : 5 366 548,64 €
Réalisés : 2 610 716,53 €
Restes à réaliser : 318 714,29 €

Recettes :
Prévues : 5 366 548,64 €
Réalisées : 2 454 048,87 €
Restes à réaliser : 14 700,00 €

➤ **Fonctionnement :**

Dépenses :
Prévues : 6 022 889,00 €
Réalisées : 6 324 398,08 €
Rattachées : 106 524,41 €

Recettes :
Prévues : 6 022 889,00 €
Réalisées : 7 258 763,29 €
Rattachées : 0,00 €

Résultats de clôture d'exercice : 602 476,78 €

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1	68 696,36 €				68 696,36 €	
Opérations de l'exercice	2 610 716,53 €	2 454 048,87 €	6 430 922,49 €	7 258 763,29 €	9 041 639,02 €	9 712 812,16 €
Résultat de Clôture	- 225 364,02 €		827 840,80 €		602 476,78 €	

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances - Ressources Humaines du 30/04/25.

Le conseil municipal,
Où le rapport de M. Monnier,
Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire est sorti de la salle au moment du vote et a cédé la présidence à Madame Mériadec, 1^{ère} Adjointe.

DÉCIDE

par 28 voix pour, M. le Maire n'ayant pas participé au vote,

- d'approuver le Compte Financier Unique 2024
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé électroniquement par
François BRILAUD de LAUJARDIÈRE
Date de signature : 02/06/2025
Qualité : Maire du Pellerin

François BRILAUD de LAUJARDIÈRE